



INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 6 : Fiscal

Exonération fiscale et taux réduit

DGI

Offre :

Exonération temporaire de l'IS suivie d'un taux plafonné de l'IS pour les sociétés sportives

Objet :

Exonération de l'IS suivie d'un taux plafonné pour les sociétés sportives

Éligibilité : TPE/ PME / Entreprises sportives

Descriptif :

Exonération de l'IS pendant les 5 premiers exercices à compter du premier exercice d'exploitation puis imposition à l'IS aux taux du barème plafonné à 20% pour les sociétés sportives

Condition :

Sociétés sportives régulièrement constituées conformément à la loi 30-09 relative à l'éducation physique

Cycle de vie :

Création d'entreprise, Démarrage de l'activité Exploitation, Développement/ Croissance et Autres

Finalité :

Investissement

Contact :

Par l'intermédiaire des directions régionales



scannez le code qr